



Contestation de pv mal rempli

Par **baf 67**, le **02/05/2008** à **23:46**

Bonjour, j'ai été recement verbalisé pour défaut de controle technique, date dépassée de quelques jours. Cependant je n'étais pas dans mon departement et l'officier s'est trompé en marquant mon numero de plaque d'immatriculation! En effet, sur le premier volet la plaque idinquée est bonne mais sur le deuxieme volet, il s'est trompé de departement (68 au lieu de 67) ! Que dois je faire? A qui écrire? merci de m'aider.....

Par **citoyenalpha**, le **10/05/2008** à **16:28**

Bonjourrrrrvu que vous n'êtes pas en possession du procès verbal il serait plus prudent de payer l'amende forfaitaire plutôt que d'attendre l'édition de l'amende forfaitaire majorée.rnrnEn effet seul les éléments contenus dans le procès verbal font foi jusqu'à preuve du contraire.rnrnOr votre document n'est pas le procès verbal. De plus l'erreur n'est présente que sur le deuxième volet par conséquent elle ne peut à elle seule être un moyen en droit à l'annulation de la procédure.rnrnEn cas de rejet de votre contestation vous serez redevable ne droit de l'amende forfaitaire majoréernrRestant à votre disposition.

Par **JamesEraser**, le **16/05/2008** à **14:28**

Je reste perplexe. Selon les précisions, il y a eu remise d'une carte de paiement et d'un avis de contravention. Ce dernier fait office de procès-verbal puisqu'il comporte tous les éléments relatifs à l'infraction. S'il y a erreur d'identification par le numéro d'immatriculation, il est jouable d'adresser un courrier AR à l'OMP du département de constatation et de soulever cette

anomalie. En clair, dites que le véhicule dont le numéro apparaît sur le procès verbal (feuillet auto-carboné) ne vous appartient pas en joignant l'original et conservez une copie. rnQui ne tente rien, n'a rien.